

## Comité de Suivi Charte engagements 41

### Lundi 13 mars 2023

### RELEVÉ DE DECISIONS

Présents : Arnaud BESSÉ, Florent LEPRETRE, Didier DELORY, Frédéric PREGÉANT, Noémie BLET (représentante de Catherine LHERITIER) Christine POTTIER (représentation de Marie-Noëlle AMIOT), Jacques LAUNAY (représentant de Philippe GOUET), Jacques LAUNAY, Mathieu FRIMAT, Christelle VOISIN, Sophie SIRI.

Excusés : Jeanne HERMANT, Paul-Emmanuel BOULAI, François PESNEAU, Stéphane BURET, Gilles DE BODARD, Christian MARY et Sylvie BINSON.

Intervenant : Sarah BELLALOU.

Thème	Remarques formulées	Décision
<b>Contexte réglementaire</b>	Recours gracieux déposé par les associations « générations futures » et « union syndicale solidaires ». Les services de la DDT 41 indiquent que : 1/ d'après le service juridique les délais réglementaires pour le dépôt des recours ont été respectés. 2/ une rédaction d'un mémoire au niveau national est en cours en réponse aux recours déposés dans différents départements. 3/ en attente du feu vert de leur service juridique pour communiquer le contenu du recours.	Remonter l'ensemble des éléments au niveau national (Chambre d'agriculture France). Préciser que la charte actuelle est toujours valide.
<b>Mission et membre du comité</b>	/	/
<b>Modalités de diffusion</b>	Proposition de réaliser un support de communication pour sensibiliser pour une utilisation dès que besoin. Inclure dans le support une explication de « A quoi servent les ZNT ? » et préciser que ce sont des zones privées. 2 évènements identifiés : - Salon des Maires de Loir-et-Cher 04 mai 2023 à Blois - Comice Thoré la Rochette 10 et 11 juin 2023.  Il faut valoriser les actions positives : haies, bandes fleuries, biodiversité, ...  1 travail avec chaque mairie est à proposer par l'intermédiaire de l'Association des Maires de Loir-et-Cher : Organisation par les élus locaux de réunions d'échanges entre administrés et agriculteurs du territoire : objectif créer du dialogue et expliquer le métier d'agriculteur.	Les membres valident cette proposition de support. Partage du contenu du support de communication avec les membres du Comité de Suivi en amont du 04 mai 2023.
<b>Etat du dialogue et de la conciliation dans le 41</b>	A ce jour une situation identifiée. Des situations avec blocage de pulvérisateur ont pu être rapportées, il y a plusieurs mois par les gendarmeries. A l'inverse certains riverains ne souhaitent pas de bandes enherbées à proximité de leur habitation.	Il faut poursuivre la communication et le dialogue.

**Prochain Comité de suivi : en fonction des actualités (recours contentieux notamment) au plus tard en mars 2024.**